

Déplacement de Marie-Anne MONTCHAMP, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale

LUNDI 23 JANVIER 2012

Contact Presse
Préfecture Manche / SDCI

Marc LUGAND-SACY
Tél. + 33(0)2 33 75 46 41
courriel : marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr

Valérie DESQUESNES
Tél. + 33(0)2 33 75 48 82
courriel : valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



PREFET DE LA MANCHE

[1] Programme de la journée

- 10h20** Arrivée à **Saint-Michel-de-Montjoie** pour l'inauguration de l'ISEMA (internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents).
Visite de l'établissement.
Allocutions dans la salle de réunion de l'établissement.

Destiné à accueillir des adolescents de 12 à 16 ans présentant des difficultés cumulées dans les domaines psychiatrique, éducatif, scolaire, familial et social, cet établissement à caractère expérimental propose une approche renforcée et simultanée de diverses disciplines après les échecs des dispositifs de prise en charge actuels. Il propose notamment un travail de rééducation familiale par le biais de médiateurs familiaux ou d'intervenants parentaux.

- 13h50** **Saint-Lô**
Montée en ville haute par l'ascenseur du Mont-Russel
(installation exemplaire en matière d'accessibilité)

- 14h05** **Mairie de Saint-Lô**
Signature des premiers contrats uniques d'insertion à temps réduit (CUI 7h) avec le maire de Saint-Lô et 6 bénéficiaires.

Mis en œuvre dans le secteur non marchand, ces CUI s'adressent aux bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi et constituent un marche-pied vers l'insertion durable. Ils renforcent la politique d'insertion en direction des bénéficiaires du RSA en venant s'ajouter, en 2012, aux 90 000 contrats aidés de 20 heures et plus, déjà cofinancés par l'Etat et les conseils généraux pour les bénéficiaires du RSA plus proches de l'emploi. La signature se déroulera en présence de 6 bénéficiaires des CUI.

(Les bénéficiaires des CUI ne souhaitent pas que leur nom soit communiqué dans la presse, ni être pris en photo).

Dossier de presse : Déplacement de Marie-Anne MONTCHAMP,
Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités
et de la Cohésion Sociale

- 15h00** **Préfecture de Saint-Lô**
Réunion avec les associations représentant les personnes handicapées dans la Manche
(salle Henri Cornat)
- 16h15** Point presse (salle Urbain Le Verrier)
- 17h15** Visite de **l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Béthanie à Picauville** –
Ferme exploitée par les travailleurs handicapés psychiques.

Avec une capacité de 77 places, cet ESAT propose à des personnes présentant un handicap psychique et/ou des troubles du comportement de travailler au sein d'une exploitation agricole orientée vers la production laitière.

(prévoir des bottes pour cette visite)

[2] Inauguration de l'ISEMA

Jean-François LE GRAND, Président du Conseil Général de la Manche et Gérard Gallienne, Président de Montjoie inaugureront en présence de Marie-Anne MONTCHAMP, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, le 23 janvier prochain, l'Internat Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents. Cet établissement situé à Saint-Michel-de-Montjoie accueillera ses premiers jeunes le 1er février 2012. A terme, ce seront au total 12 adolescents garçons et filles¹ âgés de 12 à 16 ans, essentiellement originaires du Cotentin et de la Basse Normandie, qui seront hébergés à l'ISEMA.

L'ouverture de cet établissement expérimental a été rendue possible par l'implication conjointe du Conseil général de la Manche, de la Direction interrégionale Grand Ouest de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Agence Régionale de la Santé Basse-Normandie dans un dispositif commun de prise en charge d'un public que leurs services respectifs connaissent mais pour lequel la réponse apportée pouvait être trop souvent sectorisée.

De fait, les jeunes admis à l'ISEMA seront des jeunes déjà connus des services de la Protection de l'Enfance du Conseil Général et/ou des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, mais qui, en outre, auront fait valoir une reconnaissance d'un handicap par la MDPH².

Le projet

L'ISEMA a pour vocation de répondre spécifiquement à des jeunes en échec de toute prise en charge, le plus souvent porteurs d'une problématique complexe, ne pouvant pas ou plus être dans une Maison d'Enfants à Caractère Social «traditionnelle». Les troubles du comportement dont ces jeunes font l'objet nécessitent une prise en charge à la fois éducative, sociale, pédagogique et thérapeutique. L'efficacité relève donc d'une articulation entre le soin et l'accompagnement éducatif.

Le projet expérimental, initié par le conseil général de la Manche, a conduit à une réflexion avec l'agence régionale de la santé (ARS), la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ), du fait de l'absence de structures spécialisées pouvant accueillir des mineurs rencontrant des difficultés particulières.

Le public et la prise en charge

L'établissement de Saint-Michel-de-Montjoie est destiné à accueillir 12 jeunes adolescents au maximum au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (garçons et filles), qui ont vécu un parcours chaotique émaillé de ruptures et mettant en échec l'ensemble des prises en charge institutionnelles de droit commun, cumulant des difficultés psychologiques, éducatives et de soins.

La prise en charge et le suivi des jeunes se fera par une équipe pluridisciplinaire combinant personnel médical et paramédical (pour le volet soins) et personnel éducatif (pour les volets éducatif et pédagogique). Au total, les moyens humains représentent 27.93 postes équivalents temps plein.

¹ Le cahier des charges fixe la capacité d'accueil de l'ISEMA à 12 places.

² Maison Départementale des Personnes Handicapées

Dossier de presse : Déplacement de Marie-Anne MONTCHAMP,
Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités
et de la Cohésion Sociale

Objectifs et conditions d'admission

Le but est d'offrir une prise en charge adaptée (séjours de 6 mois, renouvelable une fois) au jeune en situation de crise, afin de retravailler la mobilisation de l'adolescent dans un cadre institutionnel innovant capable de garantir, sur un même site, une approche «renforcée» et «simultanée» d'ordre éducative, sociale, pédagogique et thérapeutique.

L'admission du jeune se fait, après examen du dossier par une équipe pluridisciplinaire composée de représentants des services du conseil général, de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'agence régionale de la santé, par orientation de la commission départementale de l'autonomie pour les personnes handicapées de la MDPH.

Financement

Le conseil général de la Manche et la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) prennent en charge la partie « hébergement » au prorata du nombre de jeunes qu'ils placent dans l'établissement. Pour 2012, le conseil général va donc financer 700 000.00 € au titre de l'hébergement de 6 jeunes sur les 12 qui seront présents dans cette structure.

De son côté, l'ARS financera pour la partie « soins », par dotation globale, l'équivalent de 250 € par jeune et par jour.

[3] Contrats Uniques d'Insertion 7 heures

Les premières signatures en présence de la Secrétaire d'Etat, Marie-Anne MONTCHAMP

Le Conseil général de la Manche s'apprête à signer les premiers contrats uniques d'insertion 7h en présence de Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale le lundi 23 janvier afin d'officialiser le lancement de la démarche qui débutera avec les collectivités du territoire du centre Manche et notamment la mairie de Saint Lô. Le Département de la Manche est le 3ème Conseil général signataire, après la Savoie et le Rhône, sur les 16 conseils généraux retenus par le Ministère pour mener l'expérimentation. Dans la Manche, une quarantaine de contrats devraient être signés au cours du premier semestre 2012.

Contexte : expérimentation du contrat unique d'insertion dans la manche

Seize départements ont été retenus par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale pour faire partie de l'expérimentation du contrat unique d'insertion de 7 h.

Le département de la Manche a donc été choisi pour tester sur une durée d'un an ces contrats dont l'objectif est de créer les conditions pour que la reprise d'activité professionnelle, fusse à temps réduit, permette aux personnes les plus éloignées de l'activité, d'accéder à une dynamique positive concourant ainsi à les remettre dans une perspective de retour à un emploi. Cette initiative s'inscrit dans une démarche positive et volontariste pour permettre à des personnes très éloignées de l'emploi de bénéficier d'une offre d'insertion supplémentaire qui, jusqu'à présent, manquait. Seuls sont concernés les personnes sans travail, le but étant de s'appuyer sur l'exercice d'activités professionnelles, de mises en situation de travail pour réaliser l'accompagnement social et professionnel.

Le ministère a prévu, en lien avec les Départements expérimentateurs, des indicateurs pour évaluer cette action à l'issue de périodes de 6 mois de contrats. Les partenaires impliqués dans le cadre de l'expérimentation du CUI 7h sont : l'Etat, les collectivités locales, la Direccte, la CPAM, l'Agence de services et de paiement, la CAF, Pôle emploi.

Les objectifs attendus : l'insertion sociale et professionnelle

Les objectifs sont les suivants :

- impliquer les collectivités locales dans l'insertion de bénéficiaires habitant leur territoire
- tester l'efficacité en termes d'insertion sociale et professionnelle et identifier les profils des bénéficiaires les plus adaptés
- se donner les moyens d'améliorer la construction des parcours pour les publics relevant d'une orientation sociale ayant vocation à terme à bénéficier d'un accompagnement professionnel.

Aspects financiers du CUI de 7H

Pour permettre un retour sur le marché de l'emploi, voici un exemple calculé sur la base d'un bénéficiaire du RSA (personne seule sans enfant) qui percevait avant travail 410.95 €/mois :

- salaire net : 219.14 €
- RSA socle : 198.80 €
- RSA activité : 135.87 €
- Total salaire net + RSA = 553.81 €, soit une augmentation de 135.87 €/mois

D'autre part, le bénéficiaire du CUI a aussi la possibilité de solliciter l'allocation personnalisée de retour à l'emploi pour obtenir par exemple une aide financière pour le carburant de leur véhicule, ceci afin de lever les freins au retour à l'emploi. Le renouvellement est envisageable dans la limite de l'expérimentation, avec la possibilité d'enchaîner avec un CUI de 20 h.

Pour la collectivité employeur, le salaire brut à verser est de 279.70 €, le coût total salarial pour l'employeur après exonérations sera de 317.5 € auquel il convient de déduire 265.70 € d'aide mensuelle. La part restant à la charge de l'employeur est donc de 51.8 €.

Concernant l'aide de 265.70 €, la part du conseil général est de 213.70 € et celle de l'Etat 52 €.

Le contrat unique d'insertion dans la Manche

La Manche a prévu, pour le premier semestre de l'année 2012, un nombre d'une quarantaine de contrats sur le centre Manche avec des collectivités de différentes tailles et les centres intercommunaux d'action sociale (CCAS) de Brécey, Saint-Pois et Juvigny. Le Département privilégie, dans un premier temps, les collectivités ou structures avec lesquelles il a déjà noué des liens au titre du RSA. Il souhaite ainsi tout d'abord mener l'expérimentation sur la zone du territoire de projet centre Manche : les CCAS de Saint-Lô, Carentan, Coutances, la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande, le canton de Lessay via la maison de Pays de Lessay, le CCAS de Brécey, Saint-Pois, Juvigny. Pour les trois plus importants CCAS, cela permet de toucher en même temps les Intercommunalités puisque les maires sont également présidents de leur groupement. La démarche a été présentée aux collectivités le 10 novembre dernier. Elle a reçu un accueil favorable.

Les types d'emplois proposés concernent les espaces verts, le nettoyage, l'entretien des bâtiments, la voirie, les services techniques, l'accueil...

- Carentan ville : 5 CUI sont envisagés.
- Saint-Lô : 4 CUI sont envisagés au CCAS, 5 dans différents services de la ville et 1 à l'agglomération saint-loise.
- Saint-Malo-de-la-Lande : 4 CUI sont envisagés à la communauté de communes.
- Lessay : 3 CUI sur le territoire
- Coutances : 3 CUI sont pressentis pour la ville de Coutances.
- Brécey, Saint-Pois et Juvigny : 10 CUI sont envisagés.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Le conseil général de la Manche consacre un budget de 4,1 M€ au Programme Départemental d'Insertion 2011-2013 (PDI) et chaque mois 2,6 M€ sont alloués au versement du RSA aux bénéficiaires.

L'ensemble des contrats aidés représentent un coût de 2,1 M€ pour l'année 2012, soit 600 contrats aidés, 300 pour le premier semestre auxquels s'ajoutent les 40 CUI de 7 h.

Le cadre de l'expérimentation dans la Manche

- Les collectivités partenaires

Sont prioritairement concernées les collectivités avec lesquelles le Département a noué un partenariat dans le cadre du RSA :

- les collectivités locales du centre Manche et leur groupement : Saint-Lô, Coutances, Carentan, St Malo-de-la-Lande ainsi qu'une association intercommunale jouant un rôle de service public (maison de pays de Lessay).
- Le centre intercommunal aux affaires sociales du sud Manche (Brécey/St Pois, Juvigny) en raison de sa typologie rurale

- Publics visés

- Tout public orienté en social y compris en famille monoparentale, disposant de RSA socle (les RSA activité sont a priori exclus)

- Exemple d'activités proposées

- Espaces verts ;
- ménage (lingerie) ;
- entretien bâtiment/voirie/matériel
- vagemestre ;

- Pilotage et suivi

- constitution d'un comité technique de suivi constitué par l'Etat (Directe), la CAF, l'agence de service et de paiement, Pôle emploi et la CPAM (signataires de la convention d'orientation sauf CPAM et ASP). S'est réuni en novembre. Se réunira à nouveau début février 2012;
- constitution d'un comité de pilotage présidé par Gilles Beaufiles, élu en charge de l'insertion par l'activité économique avec les collectivités pivot (Carentan, Saint-Lô, Coutances, St Malo de la Lande, Maison de Pays de Lessay, Centre intercommunal des affaires sociales de Brécey/st Pois/Juvigny);

[4] Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

ESAT Béthanie

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ex CAT) est un établissement de la Fondation Bon Sauveur de Picauville qui gère – sur le Nord du département de la Manche - différentes structures dans les secteurs sanitaire (psychiatrie) et médico-social (accueil et prise en charge de personnes handicapées et de personnes âgées).

Spécificités de l'ESAT Béthanie

L'ESAT Béthanie accueille essentiellement des travailleurs handicapés présentant un handicap psychique. L'activité, à vocation agricole et rurale, caractérise cet établissement qui est l'un des seuls en France qui s'appuie sur un outil principal d'exploitation agricole orientée vers la production de lait et viande.

Capacité d'Accueil

- 77 places en 2011 (40 en 2005)

Principales caractéristiques de l'exploitation agricole

Un outil au service de l'insertion des travailleurs handicapés

Contexte / Rappel : le département de la Manche présente la caractéristique d'une économie orientée vers les secteurs agricole et agroalimentaire.

De nombreux travailleurs handicapés accueillis à l'ESAT sont issus de familles ayant des racines agricoles et rurales.

L'activité agricole est ainsi très proche de leurs préoccupations, de leurs centres d'intérêts, de leur culture : **c'est une activité au contact de la nature et du vivant qui est très pertinente sur le plan humain et sur le plan de l'insertion** car elle s'inscrit dans une réalité et donc une reconnaissance socio-économique.

Travailleurs handicapés concernés par l'activité : **35**

Dossier de presse : Déplacement de Marie-Anne MONTCHAMP,
Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités
et de la Cohésion Sociale

Un outil d'insertion en constante évolution qui compte sur le territoire

- Surface exploitée en 2011 : 190 ha (75 ha en 2005)
- Référence laitière en 2011 : 1 200 000 litres de lait (285 000 litres en 2005)
- 450 animaux dont 150 vaches laitières

Un acteur de l'économie agricole et rurale

L'ESAT Béthanie contribue et participe à différentes instances professionnelles : CUMA, Coopérative d'Isigny-Sainte Mère...